

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 27

procurations : 11

votants : 38

Date de convocation :
20 juin 2023

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D JUTEAU, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, E BATTISTELLA, JP SERVANT, A MAGNIN, A AYEYB, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : A RIESEN par G ZORITCHAK, M GENOUD par N LAKS, C CACOUAULT par V LECAQUE, M SALLIN par M GRATS, S LOYAU par J CHEVALIER, G NICOUD par D BESSON, JC GUILLON par V LECAUCHOIS, P DURET par I ROSSAT-MIGNOD, H ANSELME par A MAGNIN, C DURAND par A AYEYB, L JACQUET par M SECRET

EXCUSES : L DUPAIN, M-N BOURQUIN

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S DUBEAU, J LAVOREL, L CHEVALIER, C MERLOT, B FOL

Secrétaire de séance : Madame VINCENT Carole

Délibération n° 20230626_cc_fin54

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est donné lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 pour le Budget Principal du Genevois.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Monsieur le Trésorier et se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	CA 2022
Recettes de fonctionnement	38 690 716,78 €	31 491 763,67 €
Dépenses de fonctionnement	38 690 716,78 €	28 468 536,68 €
Solde de fonctionnement	0,00 €	3 023 226,99 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>		7 057 448,78 €
RESULTAT de fonctionnement	0,00 €	10 080 675,77 €
Recettes d'investissement	21 062 621,33 €	5 510 874,46 €
Dépenses d'investissement	21 062 621,33 €	8 923 374,48 €
Solde d'investissement	0,00 €	- 3 412 500,02 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>		- 462 583,76 €
RESULTAT d'investissement (sans RAR)		- 3 875 083,78 €
RAR - recettes		1 291 737,58 €

RAR - dépenses		3 041 709,54 €
Solde reste à réaliser	-	1 749 971,96 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	-	5 625 055,74 €

RESULTAT DE CLOTURE sans RAR	6 205 591,99
RESULTAT DE CLOTURE avec RAR	4 455 620,03

Vu l'article L2131-31 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin_45 portant approbation du compte de gestion 2022,

Sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRASTES, Président, ayant quitté la séance,

DELIBERE :

Article 1 : d'arrêter, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2022 du Budget Principal du Genevois tels que mentionnés ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Carole VINCENT



Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.